

PESTICIDES AUTORISÉS

Insecticides

- ◆ Biopesticides tel que défini par l'Agence de la réglementation antiparasitaire (ARLA)
- ◆ Savon insecticide
- ◆ Pyréthrine
- ◆ Terre diatomée
- ◆ Borax, borates et acide borique
- ◆ Acétamipride
- ◆ Méthoprene
- ◆ Octoborate disodique tetrahydrate
- ◆ Phosphate ferrique
- ◆ Spinosad
- ◆ Huile de dormance

Fongicides

- ◆ Soufre
- ◆ Sulfure de calcium ou polysulfure de calcium
- ◆ Savon fongicide
- ◆ Sulfate de cuivre

Herbicides

- ◆ Acide gras
- ◆ Acide acétique (vinaigre)
- ◆ Mélange d'acides caprique et pélargonique
- ◆ Savon herbicide

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS?

Site Internet

www.villedemont-tremblant.qc.ca

Sous la rubrique *Services municipaux / Environnement / Pesticides et fertilisants*

Service de l'environnement

60, chemin de Brébeuf

Téléphone

819-425-8614, poste 2604

Courriel

environnement@villedemont-tremblant.qc.ca



Ville de
MONT-TREMBLANT

Réglementation sur les pesticides et les fertilisants



**POUR PROTÉGER
L'ENVIRONNEMENT
ET
LA SANTÉ,
À NOUS D'AGIR
MAINTENANT!**

Depuis 2004, existe un règlement (2004)-67 concernant l'interdiction d'utilisation des fertilisants et des pesticides. Nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au :

www.villedemont-tremblant.qc.ca

sous la rubrique *Services municipaux / Environnement / Pesticides et fertilisant*

Les produits que vous utilisez sur votre terrain, où qu'il soit situé, se retrouvent, dans un délai plus ou moins long, dans un cours d'eau ou dans les eaux souterraines.

LES PESTICIDES

L'utilisation des pesticides est interdite en tout temps sur l'ensemble du territoire de la Ville. Cette interdiction est tempérée par l'acceptation de certains produits énumérés dans la réglementation, ainsi que par certaines exclusions, tel l'intérieur d'un bâtiment, une piscine ou un plan d'eau décoratif.

Il existe de nombreux produits de moindre impact que l'on peut utiliser. Voir la liste à l'endos de ce dépliant.

Pourquoi intervenir dans l'utilisation des pesticides

Pour protéger la santé

Les pesticides peuvent être dangereux pour la santé humaine. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets nocifs des pesticides en raison de leur physiologie (par exemple, immaturité du système immunitaire et épiderme plus perméable) et y sont plus exposés en raison de leurs comportements (par exemple, tendance à porter des objets à la bouche). Les animaux de compagnie sont également vulnérables à ces produits.

Les pesticides sont absorbés par le corps, notamment la bouche, la peau et les voies respiratoires. Ils peuvent provoquer des effets immédiats dont les symptômes se manifestent généralement par des maux de tête, une irritation de la peau ou des yeux, des nausées, des étourdissements, un manque d'appétit ou la fatigue.

On soupçonne plusieurs pesticides, dont certains sont couramment appliqués sur les surfaces gazonnées, de produire des effets à plus long terme sur la santé, soit d'être cancérigènes ou de provoquer des dérèglements des systèmes reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux.

Pour protéger l'environnement

L'utilisation des pesticides entraîne très souvent la contamination de l'eau, de l'air et du sol. Elle rejoint ainsi les organismes non visés par l'application de ces produits et a donc un impact négatif sur la biodiversité.

La protection de nos ressources en eau potable est primordiale. Les pesticides peuvent atteindre les lacs et les nappes d'eau souterraines et ainsi les contaminer à très long terme. Voilà encore une excellente raison de n'utiliser que des produits sans danger et qu'en cas de nécessité absolue.



LES FERTILISANTS

L'utilisation de fertilisants est interdite à l'intérieur d'une bande riveraine de 100 mètres mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux de tout lac et de tout cours d'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville. Dans une bande de 15 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, l'application de fertilisants organiques est aussi interdite. Rappelons que les fertilisants sont responsables des problèmes liés aux algues bleues.

Il est donc préférable d'utiliser des engrais naturels. Ils peuvent provenir de différents composés organiques ou minéraux naturels, par exemples, rognures de gazon, poudre d'os, farine de luzerne, etc.

Leur utilisation est préférable aux engrais de synthèse, car ils se dégradent lentement et assurent ainsi un apport constant en éléments nutritifs et ils ne polluent pas l'eau, contrairement aux engrais de synthèse qui sont très solubles.

De plus, les engrais 100 % naturels, presque toujours sous forme granulaire, sont plus sécuritaires car la pluie les lessive moins rapidement.



SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES POUR AVOIR UNE BELLE PELOUSE

Au lieu d'utiliser des produits chimiques, il existe une multitude de solutions écologiques, notamment, l'herbicyclage.

L'herbicyclage, vous connaissez?

L'herbicyclage consiste à laisser le gazon coupé sur la pelouse lors de la tonte. Le gazon coupé est un excellent engrais, et gratuit de surcroît, car l'herbe contient une grande proportion d'azote qui retourne au sol en se décomposant.

L'herbe étant constituée principalement d'eau, le gazon coupé se déshydrate en un ou deux jours et ne laisse plus aucune trace!

POUR D'AUTRES ALTERNATIVES, CONSULTEZ LES SITES SUIVANTS :

COALITION POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

<http://www.cap-quebec.com/>

▲ ENVIRONNEMENT CANADA

Les Solutions vertes

<http://www.qc.ec.gc.ca/ecotrucs/solutionsvertes/>

▲ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Contrôle des principaux organismes indésirables présents dans les pelouses résidentielles

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/jardiner/pelouses.htm>

▲ SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Les pelouses à faible entretien

http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/enlo/ampa/ampa_004.cfm

▲ JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL

Guide d'entretien écologique de la pelouse

http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/pelouse_ecologique.htm

LEXIQUE

Fertilisant : apport artificiel de nourriture chimique pour favoriser la croissance des plantes.

Fertilisant organique : apport artificiel de nourriture organique tels que, et sans s'y limiter, farines animales, végétales, fumier ou compost, pour favoriser la croissance des plantes.

Pesticides : toute substance, matière ou micro-organisme destiné à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser, directement ou indirectement un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou pouvant affecter la nappe phréatique ou les autres biens ou destiné à servir de régulateur de croissance de la végétation, à l'exclusion d'un médicament ou d'un vaccin sauf s'il est topique pour un usage externe sur les animaux. Les pesticides comprennent de façon générale et non limitative, tous les herbicides, fongicides, insecticides et autres biocides.